

Compte rendu de la séance du 18 décembre 2020

Étaient présents : MAGNUS Philippe, RIGAT Alex, TREMORI Marie-Line, CAPRON Christine, RIPERT Isabelle, BLANC Yves, MICHEL Cédric, FEMY Michaël, RICHAUD Guillaume, IRENEE Sandrine

Avaient donné pouvoir :

Étaient absents ou excusés : MURAT Lou

Secrétaire(s) de la séance : Cédric MICHEL

Ordre du jour :

- 1- Approbation du compte-rendu de la séance du 20 novembre 2020.
- 2- Informations diverses.
- 3- Contrats d'assurance.
- 4- Arrêté de catastrophe naturelle.
- 5- Renforcement du réseau électrique et enfouissement des lignes.
- 6- Ecurie Sarlin.
- 7- Appel à projets Centre Villages.
- 8- Comptes-rendus des commissions et délégations.
- 9- Questions diverses.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL :

(DE 2020 58) Régularisation des contrats d'assurance

Monsieur le Maire expose que, suite à l'évolution du patrimoine communal depuis la signature du contrat en cours, il y a lieu de procéder à la régularisation des contrats d'assurance souscrits par la Commune.

Après inventaire des biens, un devis de régularisation de contrat a été demandé à l'agent d'assurance.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à une régularisation des contrats d'assurance de la Commune,

CONSIDÉRANT le montant du devis présenté intégrant dans les garanties de nouveaux dispositifs, comme la mise en place d'une cellule d'accompagnement et de communication en cas de crise,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après exposé du Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le devis présenté par la société GROUPAMA pour un montant de 2.724 € pour l'année 2021,

DONNE tout pouvoir au Maire pour signer et régulariser le nouveau contrat.

(DE 2020 59) Renforcement du réseau électrique

Monsieur le Maire présente un courrier de confirmation Mme la Présidente du Syndicat Départemental d'Énergies de la Drôme (SDED), suite à sa visite sur la Commune en date du 26 novembre 2020.

Cette visite effectuée dans le cadre du renforcement du réseau électrique dans le village faisait suite à différents échanges infructueux avec les techniciens du SDED concernant le traitement des abords de la Mairie pour lequel le Conseil Municipal demandait l'enfouissement.

Le SDED a alors rappelé que la règle prévoit que le renforcement est pris en charge à 100 % alors que l'enfouissement pour des raisons esthétique ne l'est qu'à 80 %.

Le projet actuel refusé par le Conseil Municipal est chiffré à près de 240 000 € alors que le coût de l'enfouissement est estimé à plus de 350 000 €, la part communale à près de 30 000 €.

Aux termes des échanges, il a été convenu, sous réserve de l'accord du Conseil Municipal, que la part communale serait plafonnée à 15 000 € avec règlement sur trois exercices budgétaires.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT le courrier de Mme Niaison, Présidente de SDED, confirmant le montant de la part communale plafonné à 15 000 € avec règlement sur trois exercices budgétaires pour l'enfouissement du réseau aux abords de la mairie,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après exposé du Maire et en avoir délibéré, par 9 voix pour et 1 abstention,

APPROUVE la régularisation de l'accord telle que présentée dans le courrier de Mme la Présidente du SDED,

DONNE pouvoir au Maire pour signer tout document y afférent.

(DE 2020 60) Budget principal - Vote de virements de crédits - DM05

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles de remboursement d'intérêts d'emprunts du budget de l'exercice 2020, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les virements de crédits et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
61558	Entretien autres biens mobiliers	-210.00	
6688	Autres	210.00	
TOTAL :		0.00	0.00

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

CONSIDÉRANT les montants nécessaires pour régulariser les dépenses de fonctionnement,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après exposé du Maire et en avoir délibéré,

VOTE en dépenses de fonctionnement les virements de crédits ci-dessus.

L'ordre du jour étant clos, la séance a été levée.